
N^o. 340.

L'AMI DU PEUPLE,
O U
LE PUBLICISTE PARISIEN,
JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur del'Offrande à la patrie,
du Moniteur, et du plan de constitution, etc.

Vitam impendere vero.

Du Vendredi, 14 Janvier 1791.

Infernal complot formé par Hulin, pour égorger les principaux vainqueurs de la Bastille. — Assassinat de plusieurs citoyens paisibles par quinze canoniers soldés. — Infâme prévarication de la partie publique qui ferme les yeux sur ces crimes atroces, et des tribunaux qui les laissent impunis. — Vices affreux d'un nouveau régime, cent fois pire que l'ancien.

A l'Ami du Peuple.

Je vous annonce que Geoffroi, le chef des mouchards de Motté, est parti pour Chantilly, où l'attendoit depuis quelques jours une catin avec laquelle il vit. Je tiens ce fait de son domestique, mouchard boiteux qui a servi dans la légion de Luxembourg, et l'un des coupe-jarrêts du général. Il me disoit,

il y a quelques jours , que son maître l'avoit souvent envoyé dans les assemblées publiques du palais-royal et des tuilleries , pour prôner Mottié et maltraiter ceux qui n'étoient pas de cet avis. Aujourd'hui , il vient de me confier que son maître a reçu cinq cent louis du général , pour le dédommager de ce qu'il a eu à souffrir , lorsque la mine des souteneurs du général , c'est-à-dire des mouchards de la Bastille a été éventée par Marat. Il a même ajouté , qu'on avoit promis à Geoffroi une place d'inspecteur à la suite de l'état-major.

On assure que Carle , le coupe-jarrêt , commandant-mouchard du bataillon d'Henri IV , a offert d'entretenir cinquante hommes , s'il y avoit guerre. Cette rubrique , qui a pour but de lui attirer la reconnaissance de sa section et de séduire le bataillon , qui a résolu de le chasser comme mouchard du général. A vous dire vrai , je crois que ce bataillon , complètement deshonoré par son infâme commandant , a trop peu d'honneur pour l'expulser avec ignominie , comme il auroit dû le faire il y a long-tems. Mais je pense que le sacrifice affiché par ce scélérat pour se remettre en bonne odeur , ne lui coûtera que la peine de prendre ; il puise dans le coffre du général qui puise lui-même dans ceux de l'état : si cet ancien agioteur , plus que taré , avoit des vues honnêtes , il entretiendrait cinquante pauvres , au lieu de cinquante soldats , dont la patrie n'aura jamais besoin , et qui ne pourroient jamais être que cinquante brigands à ses ordres. Dieu nous garde de donner dans ce piège.

Hullin , l'assassin-mouchard , protégé par Bailly et Mottié , a l'audace de publier par-tout qu'il enverra une cinquantaine de ses sacellites pour éventrer MM. Cholat , Corchand et Parrein , vainqueurs de la Bastille , qu'il accuse de faire *l'Ami du peuple*. Ce monstre sait parfaitement le contraire ; mais il ne fait ce puant mensonge que pour avoir un prétexte d'a

meuter ses assassins contre des hommes clairvoyans , dont il redoute les regards. Ces citoyens , recommandables à tant d'égards , sont sous la protection du peuple , de tous les vainqueurs de la Bastille , et de tous les gardes nationaux patriotes.

Si l'infame Hulin (1), ou quelque'autre brigand de sa bande , objet de l'exécration publique , comme lui , s'avisait de leur faire la plus légère insulte ou de leur chercher la moindre querelle , tout ce qu'il y a dans la capitale de bons citoyens courreroient sous ces monstres comme sur des bêtes féroces. Et vous , braves soldats du bataillon de St. Etienne , declarez-vous protecteurs de ces dignes freres d'armes , et veillez avec soin sur l'asyle de Cholat.

(1) Note de l'auteur. L'atroce Hulin , auquel j'ai eu le malheur de donner quelques éloges avant que ses crimes vinsent à ma connoissance est l'un des plus infâmes satellites du divin Mortié. Sachez qu'il a débuté par s'enrôler comme souteneur des aristocrates Genevois ; qu'il a déserté de Geneve en assassinant par derriere une sentinelle ; qu'il est venu à Paris se faire garçon limonadier , puis laquais de Mad. de Conflans , chez laquelle on dit qu'il a volé une montre d'or : sachez qu'il ne s'est fait enrégistrer parmi les vainqueurs de la Bastille , que pour se vendre au général et accrocher quelque'emploi , en sacrifiant les intérêts de tous ses généreux freres d'armes , auxquels il doit son sort , puisque ce sont eux qui , dès le principe , l'ont nommé capitaine provisoire de la compagnie des volontaires de la Bastille ; qu'il cherche aujourd'hui à faire massacrer par reconnoissance. Enfin , sachez que le jour où Dubois le mouchard , est venu avec les chasseurs de Chefontaine chez le sieur Cholat , Hulin le tartuffe , avoit fait consigner sa compagnie pour ne pas donner des soupçons contre lui. Il étoit donc prévenu de ce complot d'assassinat. Tels sont les monstres dont le vertueux général fait ses agens , ses favoris.

Notice.

Lundi dernier avant la cause de la liberté de la liberté de la presse, intentée par le mouchard, coupe-jarret et voleur Languedoc, dit Estienne, a été appelée celle d'un espion, accusé d'avoir joué à des jeux prohibés. Cet espion est le nommé Plainville, et sa prétendue cause étoit une affaire concertée avec le maire, le procureur-syndic et le substitut, patrons des mouchards, pour amener Plainville à l'audience sans le rendre suspect et lui procurer de la sorte la facilité de noter, de dessus le marche-pied de la barre qu'il n'a point quitté, les plus chauds patriotes, et de faire arrêter ceux qui sont déjà notés. Car le coupe-jarret et plusieurs de ses pousseculs ont fait aussi leur apparition à l'audience. La garde étoit principalement composée des grenadiers de St.-Roch, presque tous aristocrates gangrenés et bas valets de Mottié, bien différens de ceux de Val-de-grace, tous amis de la liberté qu'ils ont protégée dans la séance qui a précédé.

Un mot à l'Orateur du peuple.

Vous avez donc oublié, mon cher frere d'armes, le conseil que je vous ai donné d'être éternellement sur vos gardes, et de voir en noir nos fonctionnaires publics, tant nationaux que judiciaires et municipaux; puisque ces gens-là, à un très-petit nombre près, sont des valets de la cour, des créatures du cabinet, des suppôts de l'ancien régime. Vous chantez victoire, parce que le tribunal de police a bien voulu déclarer que c'étoit à tort, (c'est-à-dire, contre toute justice, toute raison, toute pudeur) qu'il avoit rendu une sentence inconsidérée contre l'imprimeur des deux écrivains patriotes; mais vous ne voyez pas, qu'au lieu de réparer ses iniquités, il a traîtreusement mis les parties hors de cour dans l'espoir

de dérober au public les turpitudes du vertueux Bailly et du divin Mottié. De grace, ne gêtez pas mon ouvrage, et n'encensez personne, pas même le défenseur de la cause, qui n'a encore rien fait, pour le porter aux nues. Je le requiers d'interjeter appel sans délai; car il faut d'amples dommages à notre imprimeur, et par dessus tout, il faut à la société justice complete des assassins soudoyés, dont Estienne est le meneur. Si notre imprimeur et son défenseur bronchoient, je les couvrirois d'opprobre, et je les devouerois à l'exécration publique. Soyez-en sûr.

A l'Ami du peuple.

Le 10, à six heures du soir, un canonier soldé entre dans un cabaret de la Rapée, où se trouvoit un chasseur bourgeois: le canonier insulte le chasseur et le provoque à se battre; plusieurs personnes, indignées de voir des hommes, que la nation paye, maltraiter les citoyens qui les nourrissoient, l'ont relancé avec vigueur. Le canonier court à la Bastille, se plaint faussement à ses camarades qui occupent ce poste, que des vainqueurs de la Bastille l'ont insulté. Aussitôt il revient à la tête de quinze chenappans, qui se mettent à sabrer sans autre forme de procès toutes les personnes qui étoient dans le cabaret: ils ont massacrés deux hommes et une femme qu'ils ont laissés morts sur la place, et ils ont blessé dangereusement trois autres citoyens. Vous voyez, Monsieur, que c'est là un assassinat prémédité par des scélérats contre les vainqueurs de la Bastille, auxquels ils en veulent; car quoique le meneur de la bande accusât les vainqueurs de la Bastille de l'avoir insulté, il a été reconnu qu'il ne s'en trouvoit là aucun, car il n'y avoit que des particuliers qui travailloient sur la riviere. Je vous laisse à juger des affreuses manœuvres du général contre les vainqueurs de la Bastille, et de l'horrible projet qu'il a formé

de l'horrible projet qu'il a formé de les détruire à quelque prix que ce soit ; en faisant mettre sur leur compte par ses satellites des événemens auxquels ils n'ont aucune part. On a donc encore induit en erreur contre ces citoyens estimables le corps des canonniers soldés de la Bastille, qui jusqu'à ce moment avoit donné des preuves d'attachement à la révolution. De quelle manière honteuse on lui en a imposé ! Que ce corps ainsi que tous les autres corps soldés, sont loin de connoître l'amitié fraternelle, qu'ont pour eux les vainqueurs de la Bastille.

Signé, *A. G. grenadier volontaire
de la garde parisienne.*

Paris, ce 12 Janvier 1791.

Observations de l'Ami du Peuple.

Et quoi, payerons-nous toujours des satellites pour nous égorgés. Depuis long-tems la garde à cheval a manifesté ses intentions hostiles contre les citoyens. Les chasseurs des barrières les ont manifestés, il y a peu des jours, contre les vainqueurs de la Bastille ; et les canonniers soldés viennent de les manifester contre le peuple (1), on plutôt contre

(1) Mettié a résolu de mettre à la tête des canonniers soldés, le nommé Desperierres, son favori. C'est alors qu'il espere faire de ces soldats autant de bourreaux des citoyens. S'il est vrai que le corps des canonniers ne soit pas complice de l'assassinat des citoyens que quinze d'entr'eux ont égorgés à la Rapée, ils s'empresseront de livrer eux-mêmes ces assassins, et de demander qu'on en fasse justice. C'est à cette démarche d'honneur que le public reconnoitra que le corps est honnête et loyal.

les défenseurs de la liberté. On a décoré sottement ces satellites du titre de soldats de la patrie : c'est par dérision sans doute puisqu'ils en sont les plus cruels oppresseurs. Qui ne sait que la plupart de ces gens-là ne se sont montrés à Paris qu'après la révolution ? Qui ne sait qu'ils ne sont la plupart qu'une bande d'exécrables sujets de joueurs, de banqueroutiers, de maqueraux, d'escrocs, de che-nappans, de voleurs, d'assassins, de fouettés et marqués. Et c'est pour tenter une contre-révolution en les poussant à tous les crimes, en leur faisant assassiner les citoyens qui les nourrissent, que le divin Mottié en a formé ses corps d'élites. Serons-nous donc toujours des aveugles, des insensés. Et souffrirons-nous toujours à la tête de l'armée citoyenne, un artisan conspirateur ?

A l'Auteur.

Les scènes cruelles qui se sont passées à Nancy, avant le massacre des citoyens et de la garnison, ont commencé par des querelles qui paroissent n'avoir aucun rapport à la chose publique. C'étoit des coupe-jarrets apostés qui cherchoient querelle aux patriotes ; qui les écharpoient et les massacroient, lorsqu'ils étoient en nombre. Les scènes qui ne cessent de se renouveler depuis trois mois dans Paris, ayant la même origine, ne peuvent manquer d'avoir les mêmes suites désastreuses.

Le café du sieur Gaudet paroît être un point de ralliement pour les ennemis de notre repos. Divers mouchards ne cessent d'y aller insulter le maître, les garçons et les chanteurs. Ils viennent d'aggraver leurs mauvais traitemens contre le sieur Marchand, musicien attaché à l'orchestre. Vous avez déjà dénoncé le nommé Huilier, capitaine des chasseurs du bataillon des peres Nazareth ; je vous prie, Monsieur, de vouloir bien dénoncer aujourd'hui le nommé Longuemar de la Neuville, inspecteur des tra-

vaux publics , se disant ancien officier de la gendarmerie , actuellement grenadier de la garde parisienne , du moins en a-t-il l'uniforme.

Dimanche à 9 heures du soir , il vint au café , et chercha querelle à Marchand. On l'a vu rugissant de colere , tirer le sabre sur lui , et jeter l'alarme dans le café. Deux citoyens ayant voulu l'arrêter , ont eu les doigts coupés. Ce misérable étoit si furieux , qu'ayant allongé un coup de sabre sur l'un d'eux , trop éloigné , a reçu lui-même la pointe de son fer sur le pied. Deux autres citoyens vigoureux l'ont désarmé et remis entre les mains de la garde , qui le conduit chez le commissaire Senneville. Mais ce Senneville , suppôt de l'ancien régime comme la plupart de ses confreres , et vrai patron de mouchards , ayant déjà pallié le crime du sieur Huilier , en a usé de même à l'égard de Longuemar , qu'il a fait remettre en liberté , malgré les charges des témoins , malgré l'aveu même de l'accusé , qui déclaroit avoir donné à Marchand vingt coups de bâton quelques jours auparavant ; malgré qu'il déclara avoir donné le fil à son sabre , et s'en être servi le jour de la fédération contre un citoyen qui parloit sans vénération du général. Le croirez-vous ? Ce Senneville a poussé l'effronterie jusqu'à gourmander les citoyens qui avoient désarmé ce chenappan , jusqu'à leur faire un crime de l'avoir arrêté. Il auroit voulu , sans doute , qu'ils l'eussent laissé tranquillement tailler en pieces des citoyens paisibles et sans armes. Enfin ce vil scélérat a eu l'impudence de dire , en déposant d'un air de dérision : *vous êtes sûrement en chambre garnie.* Non , lui a répondu le déposant , je suis citoyen actif , mais Longuemar n'est qu'un aventurier , logé lui-même en chambre garnie ; Dieu sait où.

MARAT, l'Ami du peuple.

De l'Imprimerie de MARAT.